



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 24 avril 2013 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, le maire d'Hudson, G. Michael Elliott, la mairesse des Cèdres, Géraldine T. Quesnel, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, la maire de Pointe-des-Cascades, Maryse Sauvé, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, la mairesse de Saint-Clet, Nicole Loïselle, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Patricia Domingos, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, la maire de Saint-Zotique, Gaëtane Legault, le représentant de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents monsieur le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, ainsi que madame la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay.

Sont absents messieurs le maire de L'Île-Cadieux, Marc-André Léger, le directeur général adjoint, Raymond Malo, et le directeur des ressources humaines et du développement social durable, Simon Bellemare, ainsi que mesdames la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque, et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

13-04-24-01

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 35.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-04-24-02

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour avec les modifications suivantes : le point 7.9. « Comité des ressources humaines du 16 avril 2013 » et le point 20.1. « Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013 » sont devancés au point 4. « Procès-verbaux » et deviennent respectivement les points 4.3. et 4.4. ainsi que les points 17.1.1. « Projets du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges : demande de subvention et présentation de M. Julien Turcotte, directeur général du CLD » et 20.3. « Navette fluviale Les Coteaux et Salaberry-de-Valleyfield » qui sont devancés au point 5. « Présentation des organismes et individus » et qui deviennent les points 5.1. et 5.2.

Proposition adoptée.

3. REMISE DE SUBVENTION

3.1. CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE

Monsieur le préfet accueille madame Jeannine Allard, présidente, pour la remise d'une subvention au montant de 8 462 \$ pour le fonctionnement du Centre d'histoire La Presqu'Île.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

3.2. AUTOUR DE NOUS

Monsieur le préfet accueille madame Madeleine Turgeon, présidente, pour la remise d'une subvention au montant de 5 000 \$ pour le fonctionnement d'Autour de nous.

3.3. LA FONDATION DE LA MAISON TRESTLER

Monsieur le préfet accueille monsieur Gilles Bernardin, président, et madame Louise Leblond-Vallée, directrice générale, pour la remise d'une subvention au montant de 20 000 \$ pour le fonctionnement de la Fondation de la Maison Trestler et de l'aide aux projets suivants :

- Festival d'été 2013;
- Exposition « Entre nous » et concerts thématiques annuels;
- Projet à définir en lien avec l'étude de positionnement stratégique 2012.

3.4. MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur le préfet accueille messieurs Bernard Bourbonnais, président, et Daniel Bissonnette, directeur général, pour la remise d'une subvention au montant de 35 604 \$ pour le fonctionnement du musée et pour de l'aide lors de l'événement annuel « Les Seigneuriales 2013 ».

3.5. LA SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DE LA MÉMOIRE DE FÉLIX LECLERC À VAUDREUIL-DORION

Monsieur le préfet accueille madame Lorraine Messer, présidente, pour la remise d'une subvention au montant de 10 000 \$ pour le fonctionnement de la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL ET RÉOLUTIONS À RÉITÉRER

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au conseil.

Il informe les membres de la requête pour l'émission d'une ordonnance d'injonction provisoire et interlocutoire par la compagnie Gestion Mimar inc. et que M^e Sébastien Dorion, de Dunton Rainville Avocats, traite le dossier.

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2013 : ADOPTION

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **G. Michael Elliott** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 16 AVRIL 2013

M. Jean Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des ressources humaines du 16 avril 2013.

Proposition adoptée.

13-04-24-03

13-04-24-04



4.4. MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013

CONSIDÉRANT QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

CONSIDÉRANT QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce, à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation de coopération et de développement économique concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que, selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine d'une dimension incontournable et d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

CONSIDÉRANT QUE le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

POUR CES MOTIFS,

13-04-24-05

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de demander** au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

de confirmer dans cette loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

d'acheminer copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Proposition adoptée.

Monsieur Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, quitte son siège à 19 h 52.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

5.1. PROJETS DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) VAUDREUIL-SOULANGES : DEMANDE DE SUBVENTION ET PRÉSENTATION DE M. JULIEN TURCOTTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CLD

Monsieur le préfet accueille monsieur Julien Turcotte, directeur général, pour présenter aux membres le projet du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges « Le Club » ainsi qu'une demande de subvention.

Monsieur Turcotte fait le dépôt d'un article publié dans le journal La Presse intitulé « Une armée d'employés sera mise à contribution ».

5.2. NAVETTE FLUVIALE LES COTEAUX ET SALABERRY-DE- VALLEYFIELD

Monsieur le préfet accueille madame Marie-Claude Côté, conseillère au développement à la ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour présenter aux membres la navette fluviale entre Les Coteaux et Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'une demande d'aide financière.



6. RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PRÉFET

Aucun sujet traité.

7. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

7.1. SOUS-COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 1^{ER} FÉVRIER 2013

Monsieur Patrick Bousez, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.2. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DU 10 AVRIL 2013

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-04-24-06

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement et d'environnement du 10 avril 2013.

Proposition adoptée.

7.2.1. DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU DAGENAIS-BESNER

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande du Groupe Harden du 20 décembre 2012 pour des travaux de déplacement d'une section de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner dans la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE pour émettre l'autorisation pour un projet de déplacement d'un cours d'eau, qui est considéré comme un aménagement, cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une résolution de la MRC, comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'épuration des eaux des cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le comité régional d'aménagement et d'environnement, qui s'est réuni le 10 avril 2013, recommande le refus de cette demande parce que le contrôle des espèces envahissantes ne permettra pas de rétablir le caractère naturel du cours d'eau et parce que l'étude fournie n'a pas démontré de problème hydraulique du cours d'eau ou que c'était la seule alternative;

POUR CES MOTIFS,

13-04-24-07

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **de refuser** la demande du *Groupe Harden* datée du 20 décembre 2012 pour le déplacement d'une section de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner dans la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

7.3. COMITÉ CONJOINT DU COMITÉ TERRITORIAL AVISEUR SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE ET DU COMITÉ DE TRAVAIL DU 4 AVRIL 2013

Madame Gaétane Legault, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.



13-04-24-08

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité conjoint du comité territorial aviseur sur la politique de développement social durable et du comité de travail du 4 avril 2013.

Proposition adoptée.

7.3.1. APPUI AU COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE POUR LE « PROJET X »

CONSIDÉRANT QUE le Comité Jeunesse La Presqu'Île est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de répondre aux besoins et aux problématiques reliés à la jeunesse, notamment l'exclusion sociale, le décrochage scolaire, les problèmes familiaux, la criminalité, l'alcoolisme et le vandalisme en organisant des ateliers, des groupes d'échange, des séminaires, des patrouilles ainsi que des activités d'interactions sociales faisant participer les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le Comité Jeunesse La Presqu'Île cadre avec les six (6) objectifs prioritaires en développement social durable retenus par le conseil de la MRC en 2011;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Comité Jeunesse La Presqu'Île permettra de renforcer la concertation et l'intervention partenariale entre les acteurs économiques, institutionnels et sociocommunautaires autour de l'objectif d'accroître la persévérance scolaire et la qualification des jeunes de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le Comité Jeunesse La Presqu'Île cadre avec les cinq (5) priorités d'actions qui figurent au plan d'action en réussite éducative et sociale adopté par le conseil de la MRC en 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Jeunesse La Presqu'Île demande à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent un financement de vingt-six-mille-huit-cent-vingt-huit dollars et quatre-vingt-quatorze cents (26 828,94 \$) pour le projet, pris à même les sommes du fonds du Comité sur l'entente en réussite éducative et sociale (CÉRES);

CONSIDÉRANT les recommandations positives émises sur le projet par les deux (2) comités de la MRC, soit :

- Comité territorial « aviseur » sur la Politique de développement social durable du 4 avril 2013;
- Sous-comité de travail en réussite éducative et sociale du 21 mars 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-04-24-09

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'appuyer** le Comité Jeunesse La Presqu'Île pour le « Projet X ».

Proposition adoptée.

7.3.2. APPUI À LA MAISON DES AÎNÉS DE SOULANGES POUR LE PROJET DE « POPOTE ROULANTE DE VAUDREUIL-SOULANGES »

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Aînés de Soulanges est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de dispenser des services aux aînés de soixante-cinq (65) ans et plus dans le secteur du maintien à domicile sur le territoire de Soulanges;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par la Maison des Aînés de Soulanges cadre avec les six (6) objectifs prioritaires en développement social durable retenus par le conseil de la MRC en 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Aînés de Soulanges demande à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent un financement de vingt-cinq-mille dollars (25 000 \$) pour le projet, pris à même les sommes du Fonds ATI 2011-2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Maison des Aînés de Soulanges permettra de soutenir le développement de pratiques et de politiques soucieuses de renforcer l'accessibilité aux services pour les personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise sur le projet par le comité territorial « aviseur » sur la Politique de développement social durable du 4 avril 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'appuyer** la Maison des Aînés de Soulanges dans son projet de « Popote roulante de Vaudreuil-Soulanges ».

Proposition adoptée.

7.4. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 8 AVRIL 2013

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.5. COMITÉ CMR DU 15 AVRIL 2013

Monsieur Marc Roy, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.6. COMITÉ AD HOC DE PILOTAGE DE LA MRC ET DU CSSSVS DU 20 MARS 2013

Monsieur Robert Sauvé, en remplacement de madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.7. COMITÉ SUR LES STRATÉGIES D'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU 13 MARS ET 5 AVRIL 2013

Monsieur Robert Sauvé, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.8. COMITÉ DES COMMUNICATIONS DU 12 AVRIL 2013

Monsieur Robert Sauvé, en remplacement de monsieur Marc-André Léger, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

8. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

8.1. STATUT DU DOSSIER

Monsieur le préfet fait un retour sur le dossier de l'hôpital. Il informe les membres qu'une rencontre des ministères concernés s'est tenue le 23 avril dernier. Il souligne que le choix du site n'est toujours pas effectué.

13-04-24-10



9. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

9.1. STATUT DU DOSSIER

Aucun sujet traité.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

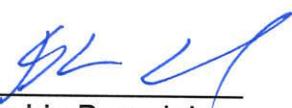
10.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

13-04-24-11

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu d'**adopter** la liste MRC 13-04-24.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-04-24, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

10.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le directeur général fait le suivi sur l'état des finances.

10.3. CONCOURS HIPPIQUE DE PÉPINIÈRE ET ST-LAZARE : DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT l'analyse favorable de la demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 70100 970;

POUR CES MOTIFS,

13-04-24-12

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu d'**octroyer** une subvention de cinq-cents dollars (500 \$) pour le concours hippique de pépinière et St-Lazare : promotion régionale 2013.

Proposition adoptée.

10.4. GREFFE ET LÉGISLATION

10.4.1. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013 : MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

CONSIDÉRANT l'article 127 du Code municipal;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-11-28-41 à l'effet d'adopter les calendriers des séances 2013;

CONSIDÉRANT la période estivale;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

13-04-24-13

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par madame **Maryse Sauvé** et résolu **de modifier** le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC adopté en novembre 2012 en déplaçant la séance ordinaire du conseil du mercredi 22 mai 2013, 19 h 30, au mercredi 29 mai 2013 à 19 h 30;

qu'un avis public de la modification au calendrier des séances du conseil 2013 **soit publié** par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au *Code municipal*.

Proposition adoptée.

10.4.2. COURS D'EAU CHEVRIER : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau Chevrier sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-05-23-29 autorisant l'administration à procéder à un appel d'offres sur invitation en 2012 pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 5 juin 2012 pour le projet d'entretien du cours d'eau Chevrier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis fin au processus d'appel d'offres en 2012 parce que les offres étaient trop élevées;

CONSIDÉRANT la modification des plans et des travaux prévus aux travaux d'entretien du cours d'eau Chevrier;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

13-04-24-14

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien du cours d'eau Chevrier (municipalités de Rivière-Beaudette et de Saint-Polycarpe).

Proposition adoptée.

10.4.3. TOURISME SUROÏT : DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT QUE les mandats des administrateurs désignés par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour siéger au conseil d'administration de Tourisme Suroît viennent à échéance;

POUR CE MOTIF,

13-04-24-15

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **de désigner** les quatre (4) mêmes administrateurs, soit :

- M. Robert Sauvé;
- M. Yvan Cardinal;
- Mme Chantal Lemieux;
- Mme Marie-Jacinthe Roberge.

Proposition adoptée.

**10.4.4. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-11 MODIFIANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**
10.4.4.1. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Jean-Yves Poirier** qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 167-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé** » ayant pour effet de modifier le schéma d'aménagement révisé quant à l'intégration de nouvelles dispositions sur l'implantation des bâtiments accessoires et piscines dans la zone de grand courant d'une plaine inondable.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet de règlement numéro 167-11 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi.

10.4.4.2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-11 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR);

ATTENDU la demande de modification au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (résolution numéro 2011-04-95);

ATTENDU les recommandations favorables du comité régional d'aménagement et d'environnement lors des réunions du 2 juin 2011 et du 19 juin 2012 concernant la demande de modification de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

ATTENDU l'avis de motion donné par monsieur **Jean-Yves Poirier** lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC le mercredi 24 avril 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **G. Michael Elliott**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **qu'un règlement portant le numéro 167-11 soit adopté** aux fins d'amender le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que le Règlement portant le numéro 167-11 **soit statué et ordonné** par ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 19.6.2.1 est modifié en ajoutant après le paragraphe l) le paragraphe m) contenant le texte suivant :

« m) L'implantation des bâtiments accessoires et des piscines aux conditions suivantes :

- La superficie cumulative maximale des bâtiments accessoires ne doit pas excéder 30 m² sans, cependant, comptabiliser les piscines dans ce maximum;
- L'implantation ne doit pas donner lieu à des déblais ou à des remblais, à l'exception d'un réglage mineur effectué pour l'installation d'une piscine hors terre et à l'exception d'un déblai inhérent à l'implantation d'une piscine creusée. Dans ce dernier cas, les matériaux d'excavation doivent être éliminés hors de la zone inondable;
- Les bâtiments accessoires (garage, remise, cabanon, etc.) doivent être simplement déposés sur le sol, c'est-à-dire sans fondation ni ancrage

13-04-24-16



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

- pouvant les retenir lors d'inondations et créer ainsi un obstacle à l'écoulement des eaux. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ROBERT SAUVÉ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Proposition adoptée.

10.4.4.3. ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

13-04-24-17

Il est proposé par monsieur **G. Michael Elliott**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu d'**adopter** le document indiquant la nature des modifications que pourront apporter les municipalités à leur réglementation d'urbanisme relative à l'entrée en vigueur du projet de règlement numéro 167-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Proposition adoptée.

10.4.4.4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

13-04-24-18

Il est proposé par monsieur **G. Michael Elliott**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **que** la commission **soit composée** des membres du comité administratif.

Proposition adoptée.

10.4.4.5. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

13-04-24-19

Il est proposé par monsieur **G. Michael Elliott**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **de déléguer** à la direction générale le mandat de fixer la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée publique de consultation.

Proposition adoptée.



10.4.4.6. DEMANDE D'AVIS DU MINISTRE

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

13-04-24-20

Il est proposé par monsieur **G. Michael Elliott**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) son avis sur le projet de règlement numéro 167-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Proposition adoptée.

10.4.5. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 218 (CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE SITUÉ À VAUDREUIL-DORION) : ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement d'emprunt numéro 218, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 mai 2013, au montant de 2 239 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,49100	197 000\$	1.35%	2014	2,39246%
		202 000\$	1.40%	2015	
		208 000\$	1.65%	2016	
		214 000\$	1.90%	2017	
		1 418 000\$	2.10%	2018	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,33000	197 000\$	1.45%	2014	2,4494%
		202 000\$	1.50%	2015	
		208 000\$	1.70%	2016	
		214 000\$	1.90%	2017	
		1 418 000\$	2.10%	2018	
Financière Banque Nationale inc.	98,71100	197 000\$	1.50%	2014	2,47791%
		202 000\$	1.55%	2015	
		208 000\$	1.75%	2016	
		214 000\$	2.00%	2017	
		1 418 000\$	2.25%	2018	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de *Valeurs mobilières Desjardins inc.* s'est avérée la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

13-04-24-21

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu :

que l'émission d'obligations au montant de 2 239 000 \$ de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

que le préfet, monsieur Robert Sauvé, ou en son absence le préfet suppléant, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Guy-Lin Beaudoin, ou en son absence le directeur général adjoint, monsieur Raymond Malo, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS;

que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier ou secrétaire-trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises »;

que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 239 000 \$ effectué en vertu du Règlement numéro 218, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 8 mai 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement d'emprunt numéro 218, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Proposition adoptée.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 218 (CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE SITUÉ À VAUDREUIL-DORION) : CONCORDANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 239 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
218	2 239 000\$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

13-04-24-22

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu :

que le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 2 239 000 \$;

que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 8 mai 2013;

que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année;

que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (chapitre D-7);

que les obligations soient signées par le préfet et le secrétaire-trésorier ou secrétaire-trésorier adjoint. La Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Proposition adoptée.

11. COMMUNICATIONS

11.1. RÉALISATIONS 2012 : DÉPÔT

Monsieur le directeur général fait le dépôt officiel du document « Réalisations 2012 ».

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

13. SÉCURITÉ

13.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

13.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

13.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

14. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

15. ENVIRONNEMENT

15.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

15.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

15.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

16. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

16.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

16.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

**16.1.2. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) :
SUIVI**

Madame Géraldine T. Quesnel informe les membres des deux consultations publiques qui ont eu lieu à Coteau-du-Lac et à Rigaud concernant le plan de développement de la zone agricole (PDZA).

17. DÉVELOPPEMENT

17.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

17.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

18. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

19. CULTURE

Aucun sujet traité.



20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1. PIPELINE ENBRIDGE : SUIVI ET PÉTITION

Madame Patricia Domingos informe les membres des derniers développements dans le dossier de Pipeline Enbridge. Elle rappelle la pétition sur le site de l'Assemblée nationale à ce sujet.

Monsieur le préfet rappelle également que l'objectif de la MRC est d'assurer la sécurité sur tout le territoire.

21. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Cardinal présente le bottin des organismes communautaires des municipalités qui est en vente au coût de 10 \$ par la Corporation de développement communautaire.

Monsieur Grimaudo invite tous les membres au concours hippique de pépinière et St-Lazare qui se tiendra du 15 au 26 mai prochain dans la ville de Saint-Lazare.

Monsieur Roy rappelle la pétition qui circule pour la réouverture de la sortie 41 sur l'autoroute 40.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Robert Lefebvre de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton s'interroge sur les subventions versées par Pipeline Enbridge. Il félicite la MRC pour le nouvel écocentre.

Monsieur Mario Pitre s'interroge sur le dossier de Pipeline Enbridge. Le préfet rappelle que la MRC s'assure de la sécurité du territoire, d'avoir des mesures d'atténuation et de déposer un mémoire comme intervenant.

Monsieur Pitre demande des informations concernant le rôle des municipalités par rapport à celui de la MRC. Le préfet lui propose de prendre rendez-vous afin de prendre le temps nécessaire pour lui donner les explications adéquates.

PROPOSITION DE PROCÉDER À HUIS CLOS

13-04-24-23

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de procéder** à huis clos à 21 h 30.

Proposition adoptée.

PROPOSITION DE LEVER LE HUIS CLOS

13-04-24-24

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **de lever** le huis clos à 22 h 18.

Proposition adoptée.

PROJET « LE CLUB » DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) VAUDREUIL-SOULANGES

Les membres discutent du dossier présenté par le directeur général du CLD quant à la demande de subvention pour le projet « Le Club ».

13-04-24-25

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'octroyer** une somme de quarante-mille dollars (40 000 \$), non récurrente, pour le projet « Le Club » du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges et **d'affecter** cette somme au surplus accumulé non réservé.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

NAVETTE FLUVIALE LES COTEAUX ET SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

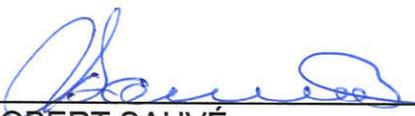
Les membres discutent du projet relatif à la demande de financement pour la navette fluviale Les Coteaux et Salaberry-de-Valleyfield présenté par madame Marie-Claude Côté, conseillère au développement à la ville de Salaberry-de-Valleyfield. Ce dossier sera analysé dans le cadre de la préparation du budget 2014.

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13-04-24-26

Il est proposé par monsieur **Mario Cadieux**, appuyé par monsieur **Réal Brazeau** et résolu **que la séance soit levée** à 22 h 19.

Proposition adoptée.


ROBERT SAUVÉ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier